

Un monde à l'arrêt confronté à ses paradoxes et contradictions : regards croisés sur les synergies autour de l'Agenda 2030, des grandes conventions et des programmes d'action internationaux comme autant d'opportunités d'actions



Laurence HALPHEN

Laurence Halphen est agrégée d'histoire-géographie. Elle enseigne dans un lycée de Nice et est référente Éducation au développement durable (EDD) dans l'Académie de Nice. Engagée dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la lutte contre les changements climatiques, elle participe également, en tant que référente ODD, aux activités de l'association ENERGIES 2050, notamment à l'attention des jeunes et dans le cadre de l'initiative internationale citoyenne et artistique ART's PLANET.



Stéphane POUFFARY

Stéphane Pouffary travaille dans la coopération internationale depuis plus de 30 ans. Fondateur de l'association ENERGIES 2050, qui rassemble des membres et des partenaires de plus de 70 nationalités, il est spécialisé dans l'élaboration et la mise en place de stratégies de lutte contre les changements climatiques, de programmes d'action et de projets de développement à fort potentiel d'innovation dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, de l'énergie, des villes et territoires durables, en complément de programmes de renforcement de capacité et d'accès à la finance climatique.

La pandémie de la COVID-19 a profondément ébranlé nos sociétés et les économies du monde entier. Crise mondiale inédite, imprévue et incroyablement rapide à s'installer, elle a révélé de nombreux drames humains qui ont mis en lumière les fragilités et les incohérences de nos modes de production et de consommation dans ce monde globalisé avec, pour l'essentiel, des États centrés sur des trajectoires de développement que chacun s'accorde à considérer comme déraisonnables.

La présente contribution propose un regard contrasté sur les enjeux et les défis actuels, mais aussi sur les opportunités d'agir et de transformer profondément nos trajectoires de développement pour que nous soyons à même d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU tout en contribuant à la réalisation des autres grands programmes d'action (climat, biodiversité, urbanisme...) et en assurant un mieux-vivre juste et équitable à chacun. La crise a également profondément modifié les grands calendriers internationaux et notamment le programme politique des négociations sur le climat et sur la biodiversité. Les grands rendez-vous de 2020 ont presque tous été décalés à 2021 avec la tenue de séries de réunions «à distance» sous des formes inédites. La 26^e Conférence des Parties (CdP26) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 2020

laurence.halphen@energies2050.org
stephane.pouffary@energies2050.org

se tiendra en novembre 2021 à Glasgow ou encore la 15^e Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 2020 a été reportée à mai 2021.

Les économies des pays vulnérables ont été et restent les premières victimes alors que les économies des pays développés annoncent et mobilisent des moyens inédits dans l'histoire de l'humanité pour éviter l'effondrement de leurs systèmes. Les montants sont au-delà de toute proportion comparés à ceux alloués à la lutte contre les changements climatiques, à la protection de la biodiversité ou au soutien au développement des pays les plus fragiles (1 824,3 milliards d'euros pour l'Europe, 100 milliards d'euros pour la France ou encore plus de 4 700 milliards de dollars US pour les États-Unis¹). Des voix invitent, un peu partout, à saisir la situation actuelle pour questionner la réalité des engagements des États afin qu'ils augmentent les moyens attribués à la solidarité et à la coopération internationale. Dans le même temps, comme nous pouvons le constater dans différents plans de relance, on assiste à une mise entre parenthèses de certains engagements environnementaux et climatiques, afin de permettre de redonner de l'élasticité à certains secteurs des économies et de protéger les emplois associés, sans en évaluer les conséquences².

1. En Europe : « Un plan de relance pour l'Europe – Les dirigeants de l'UE se sont mis d'accord le 21 juillet 2020 sur un ensemble complet de mesures d'un montant de 1 824,3 milliards d'euros associant le cadre financier pluriannuel (CFP) et un effort de relance extraordinaire, Next Generation EU – Site du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne – <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-recovery-plan/>

Pour la France, 100 milliards d'euros dont 40 milliards de contributions européennes seront dépensés sur 2021 et 2022 – annonce du 3 septembre 2020 consultée sur <https://www.economie.gouv.fr/presentation-plan-relance#>

Les États-Unis ont annoncé le 9 octobre une rallonge de près de 2 000 milliards de dollars US au plan de relance de 2 200 milliards de dollars US déjà approuvé à la fin mars et rallongé de 500 milliards en avril

2. L'OCDE, dans la série de publications consacrée à la lutte contre le coronavirus, a publié un rapport le 14 septembre 2020 actualisé le 6 octobre 2020 qui souligne que 30 pays membres de l'OCDE et pays partenaires clés (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Indonésie) ont, certes, intégré dans leurs programmes ou stratégies de relance des mesures visant à soutenir la transition vers une économie plus verte, mais que 24 gouvernements nationaux ont annoncé des mesures susceptibles d'avoir un effet négatif direct ou indirect sur les résultats environnementaux, et que l'équilibre entre les dépenses vertes et les dépenses non vertes sont en défaveur de l'environnement – Voir https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=136_136471-p1y1ggtiv8&title=Mettre-la-relance-verte-au-service-de-l-emploi-des-revenus-et-de-la-croissance%20

Ces deux positions, radicalement différentes, résonnent comme autant de préambules irréconciliables, car elles s'appuient sur des visions résolument différentes du monde et de son avenir collectif³.

Cela est d'autant plus vrai que la situation actuelle, aussi inédite soit-elle, ne doit pas occulter que la question de l'ambition et de l'action climatiques reste sans aucun doute la principale crise majeure annoncée, sans compter les pertes de biodiversité qui ne cessent d'augmenter au point de risquer de devenir irréversibles, d'autant que les interrelations entre elles sont très nombreuses. Il convient également de ne pas minimiser les alertes de la communauté scientifique sur les risques de multiplication du nombre de zoonoses et de pandémies associées.

Le programme de développement durable⁴, appelé aussi Programme 2030, constitue le socle des grands programmes d'action et initiatives internationaux. Les ODD, adoptés en 2015, définissent les priorités, elles-mêmes détaillées dans 169 cibles à atteindre, pour un développement inclusif et prévisible à l'horizon 2030, socialement équitable, soutenable d'un point de vue environnemental, économiquement prospère et solidaire. Le rapport sur les ODD publié par les Nations Unies⁵ dresse un bilan annuel international des engagements et des feuilles de route pris et adoptées respectivement par les États ainsi que des progrès accomplis, rapportés également d'une manière nationale dans le cadre des revues nationales volontaires. Les rapports publiés en juin 2020 par le Conseil économique et social des Nations Unies⁶ et en juillet 2020 par l'ONU⁷ alertent sur les conséquences de la pandémie de la COVID-19 à moins d'une dizaine d'années de l'horizon fixé pour l'atteinte officielle des ODD.

3. Le Greenness of Stimulus Index a estimé que malgré des mesures de relance adoptées dans 17 pays, qui vont injecter 3 500 milliards de dollars US dans des secteurs ayant un effet durable et significatif sur la nature, les effets potentiellement dommageables sur l'environnement l'emporteront sur les effets positifs dans 14 des 17 pays en question – Voir <https://www.vivideconomics.com/casestudy/greenness-for-stimulus-index/>

4. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

5. Édition 2019 et précédentes disponibles sur <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/rapports-sur-les-objectifs-de-developpement-durable/>

6. Point annuel sur les Objectifs de développement durable – Rapport du Secrétaire général – Session de juin 2020 <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2020/secretary-general-sdg-report-2020-FR.pdf>

7. Rapport sur les Objectifs de développement durable 2020 https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2020_French.pdf

Le Rapport sur les Objectifs de développement durable 2020 témoigne des conséquences de la crise sanitaire, qui a considérablement freiné, voire fait reculer les quelques avancées enregistrées ces dernières années. Certains ODD sont plus directement impactés que d'autres, comme celui sur la pauvreté (ODD1), la santé (ODD3), la lutte contre la faim (ODD2) ou l'éducation (ODD4) mais, comme tous sont étroitement intercorrélés, c'est bien l'ensemble des 17 ODD qui a été profondément impacté. Plus de 71 millions de personnes devraient retomber dans l'extrême pauvreté en 2020 (première augmentation de la pauvreté dans le monde depuis 1998), le sous-emploi et le chômage devraient encore toucher plus de 1,6 milliard de travailleurs déjà vulnérables dans l'économie informelle – la moitié de la main-d'œuvre mondiale – avec des pertes d'activités estimées à plus de 60%. D'ici à la fin de l'année, environ 100 millions de personnes supplémentaires devraient rejoindre les 690 millions de personnes souffrant déjà d'une insécurité alimentaire sévère avec des chiffres qui étaient déjà en constante augmentation depuis 2015. On pourrait aussi citer les questions de santé, d'égalité des sexes ou de l'explosion du nombre d'enfants sortis du système éducatif.

L'ODD13 sur le climat souligne, une nouvelle fois, que la communauté internationale ne tient pas ses engagements et que 2019 a été la deuxième année la plus chaude jamais enregistrée depuis le début des relevés instrumentaux⁸ avec, selon les trajectoires actuelles, une augmentation attendue des températures de 3,2 °C d'ici à 2100, bien loin des 2 ou 1,5 °C attendus du respect de l'Accord de Paris. Les énergies fossiles non consommées pendant la crise pourraient conduire à une baisse conjoncturelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 6% en 2020, mais cette baisse n'étant pas structurelle, la reprise des activités fait craindre un effet rebond désastreux. L'ODD15 (vie terrestre) rappelle l'influence du trafic d'espèces sauvages sur la propagation des maladies infectieuses, mais aussi le nombre croissant de zones forestières détruites, notamment en raison de l'expansion de l'agriculture et de l'élevage intensifs (le lecteur se rapportera aux riches infographies qui accompagnent le rapport).

La solidarité et la coopération internationales (ODD17 sur les partenariats) sont donc plus indispensables que jamais, rappelle Antonio Guterres, le Secrétaire général de l'ONU, qui plaide, à l'occasion de la publication du rapport *Responsabilité partagée et solidarité mondiale : Gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19*⁹ pour une « réponse multilatérale à grande échelle qui soit coordonnée et globale et qui représente au moins 10% du PIB mondial¹⁰ ».

D'un autre côté, la crise de la COVID-19 pourrait avoir un effet positif sur les programmes d'action pour le climat et la biodiversité. En effet, la baisse des émissions de CO₂ estimée pour 2020, même si elle n'est que temporaire, alors que ces émissions ne cessaient d'augmenter ces dernières années, témoigne de la non-irréversibilité des mécanismes climatiques, et ce, d'autant plus si le « retour à la normale » ne se fait pas sur « l'ancien » modèle économique, et que les mesures de relance prennent en compte l'environnement. La crise sanitaire a également montré les vulnérabilités des sociétés, tout en servant un électrochoc à nombre de citoyens et de pays sur la nécessité d'agir afin de préserver les services écosystémiques et de lutter contre les origines du changement climatique. Il s'agit, ni plus ni moins, de la plus formidable occasion de redéfinir les nouveaux programmes d'action sur la base de nouveaux paradigmes, collectivement, et dans un esprit de solidarité renouvelée et universelle.

Le moment semble particulièrement propice pour renforcer les synergies entre les grands programmes politiques internationaux et les programmes de travail des institutions internationales, nationales, régionales et locales. L'Agenda 2030 offre l'écrin qui intègre les différentes composantes même si, au regard de l'ampleur des enjeux et des indispensables spécialités scientifiques interpellées, comme au regard des particularités dans la typologie des modalités de mise en œuvre, il n'est probablement pas possible de tout simplement fusionner l'ensemble dans un nouveau mécanisme ou cadre formel de mise en œuvre comme certains le demandent. En effet, une telle démarche présupposerait d'avoir des positions consensuelles à l'échelle mondiale sur l'ensemble des sujets, tant sur des questions de forme que sur de fond, ce qui semble impossible.

8. Rapport de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) : *Déclaration de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2019*, disponible sur https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10224

9. ONU, *Responsabilité partagée et solidarité mondiale : Gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19*, disponible sur https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/eosg_covid-19_socioeconomic_report-2005791f.pdf

10. Voir, le 31 mars 2020, <https://www.un.org/fr/un-coronavirus-communications-team/launch-report-socio-economic-impacts-covid-19>



Crédit photo : IISD/Kiara Worth (enb.iisd.org/climate/cop25/enb/10dec.html)

Les Conventions de Rio (sur le climat, la biodiversité et la désertification) font l'objet de toutes les attentions sachant qu'elles répondent à des préoccupations qui peuvent, à plus ou moins long terme, avoir pour conséquence des pertes irrémissibles dépassant toute possible réhabilitation. Elles s'appuient comme les autres programmes d'action onusiens sur des principes fondateurs identiques qui sont la responsabilité commune mais différenciée des pays, le droit au développement et les principes d'équité intra et inter générationnels.

Le baromètre de la réussite de sortie de crise sera scientifique, environnemental, social, citoyen et désormais sanitaire ; l'histoire récente nous a montré que les systèmes politiques sont ou seront questionnés dans leurs fondements dès lors que l'intérêt commun n'est plus présent. La question climatique, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, et les droits humains sont devenus les dénominateurs communs de l'inquiétude grandissante, voire de la colère, d'une partie sans cesse plus importante de la population mondiale.

En cette période de « sortie de crise », chacun s'accorde à dire que le « monde d'après » doit être résolument différent.

Les Conventions intègrent de plus en plus la composante multiacteurs quand bien même ce sont les États qui négocient... La communauté scientifique, les gouvernements locaux, les organisations de la société civile mais aussi les entreprises et, bien sûr, les citoyens devront être partie prenante sous une forme ou une autre.

Les prochaines conférences internationales, au-delà des Objectifs de développement durable et de l'agenda des négociations sur le climat ou la biodiversité, devront examiner les liens entre les activités des hommes, les pandémies et les interactions dans le contexte de ce qu'il convient désormais d'appeler « l'après COVID-19¹¹ ». 

11. Pour en savoir plus – IFDD-OIF – septembre 2020 – Les agendas sur le climat et la biodiversité au défi de l'après COVID19 – Regard sur les synergies des trois Conventions de Rio – ÉCLAIRAGES SUR DES ENJEUX PRIORITAIRES – Note technique n° 9 – Auteur Stéphane POUFFARY – Disponible sur https://www.ifdd.francophonie.org/wp-content/uploads/2020/09/88IFD_No9_Eclairages_Enjeux_Prioritaires_Apres_Covid_v4-2.pdf

Protection de la biodiversité, gestion durable des terres et solutions basées sur la nature : un trésor d'opportunités à saisir pour bâtir un monde résilient, sobre en carbone et solidaire



Stéphane POUFFARY

Stéphane Pouffary travaille dans la coopération internationale depuis plus de 30 ans. Fondateur de l'association ENERGIES 2050, qui rassemble des membres et des partenaires de plus de 70 nationalités, il est spécialisé dans l'élaboration et la mise en place de stratégies de lutte contre les changements climatiques, de programmes d'action et de projets de développement à fort potentiel d'innovation dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, de l'énergie, des villes et territoires durables, en complément de programmes de renforcement de capacité et d'accès à la finance climatique.



Laurence HALPHEN

Laurence Halphen est agrégée d'histoire-géographie. Elle enseigne dans un lycée de Nice et est référente Éducation au développement durable (EDD) dans l'Académie de Nice. Engagée dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la lutte contre les changements climatiques, elle participe également, en tant que référente ODD, aux activités de l'association ENERGIES 2050, notamment à l'attention des jeunes et dans le cadre de l'initiative internationale citoyenne et artistique ART's PLANET.

La pandémie de la COVID-19 reste une expérience inédite dans notre histoire récente qui a mis en évidence la vulnérabilité sanitaire et économique de toutes les sociétés, non seulement celles des pays dits en développement, souvent considérés comme les plus fragiles face à ce type de menace, mais aussi celles des pays dits développés, considérés comme moins vulnérables grâce à leurs institutions plus structurées. La présente contribution a pour objectif de rappeler les interdépendances climat-biodiversité-santé et de souligner l'importance de changer radicalement notre perception des enjeux associés à la protection de la biodiversité au moyen d'une gestion durable des terres (GDT) et d'un renforcement de la prise en compte des solutions basées sur la nature^{1,2}.

1. Pour en savoir plus – IFDD-OIF – septembre 2020 – Les agendas sur le climat et la biodiversité au défi de l'après COVID19 – Regard sur les synergies des trois Conventions de Rio – ÉCLAIRAGES SUR DES ENJEUX PRIORITAIRES - Note technique n° 9 – Auteur Stéphane POUFFARY - Disponible sur https://www.ifdd.francophonie.org/wp-content/uploads/2020/09/88IFD_No9_Eclairages_Enjeux_Prioritaires_Apres_Covid_v4-2.pdf
2. Le lecteur consultera le rapport cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 publié en avril 2020 qui rappelle .../... que la performance et la résilience de nos systèmes socioéconomiques dépendent de l'état de l'environnement naturel et des écosystèmes.../... et l'importance d'apprendre à .../... conserver et gérer de manière durable les ressources et les écosystèmes partagés, disponible en français sur https://unsdg.un.org/sites/default/files/2020-07/FR_UN-Framework-immEDIATE-SE-response-to-COVID.pdf



laurence.halphen@energies2050.org
stephane.pouffary@energies2050.org

Les rapports scientifiques sur les liens entre les activités humaines, l'environnement et la santé sont nombreux. Ils traitent de l'impact de la qualité de l'air, des conséquences de l'utilisation des pesticides dans la chaîne alimentaire ou même des ressources utilisées dans les processus de production des biens de consommation. Même si les chiffres diffèrent légèrement selon les documents, on considère généralement qu'environ 60 % des maladies infectieuses et 75 % des maladies émergentes chez l'homme sont d'origine animale³. Il est important de noter que l'agent pathogène peut se révéler mortel chez l'humain, alors qu'il peut-être inoffensif chez l'animal. Les principaux facteurs de l'émergence de maladies infectieuses sont les changements d'usage et d'affectation des terres (31 %) et l'agriculture et les industries de transformation des produits agricoles (17 % à 20 %), sachant, que de nombreux autres facteurs plus ou moins directs viennent se cumuler, impactant la santé des écosystèmes.

La pression démographique sous-tend l'augmentation de la demande de denrées alimentaires, y compris d'origine animale, comme les produits laitiers et la viande, mais aussi les prélèvements d'espèces sauvages dans des zones de plus en plus reculées. Pour ce faire, l'agriculture et l'élevage ne cessent de s'étendre et de s'intensifier en exerçant une pression significative sur la biodiversité et la déforestation. L'agriculture humaine utilise 33 % de la surface terrestre disponible, comprenant les terres cultivées (12 %) et les pâturages (21 %), et on estime qu'environ 70 % de la déforestation est imputable à l'expansion des terres agricoles⁴. À cela s'ajoutent les pertes de productivité qui résultent de la dégradation de certaines terres, mais aussi des changements climatiques (événements météorologiques extrêmes, sécheresses, salinité des terres...), sans parler des expansions agricoles planifiées au déni de la protection d'espaces forestiers primaires, comme au Brésil par exemple.

Cette situation était déjà très préoccupante, bien avant la pandémie, et l'année 2020 devait être décisive pour la définition de nouveaux programmes d'action en faveur de la protection de la biodiversité et de la lutte contre les changements climatiques. La crise a bouleversé le programme politique international et a obligé le report à 2021 de la plupart des grandes conférences internationales, notamment celles de la vingt-sixième Conférence des Parties (CdP26) pour le climat et de la quinzième Conférence des Parties (CdP15) pour la biodiversité.

En guise de réponse, les États ont mis en place des mesures de lutte exceptionnelles : confinement plus ou moins général, fermeture des lieux publics, limitation des transports aériens, frein aux échanges internationaux et inter-régionaux, ralentissement voire fermeture des industries et de tous les commerces non essentiels, etc.

Contre toute attente, la pandémie a eu des effets bénéfiques quasi immédiats sur la nature, qui s'est momentanément reposée, du moins en apparence, et des espèces animales sauvages ont été observées en milieu urbain et péri-urbain, des zones naturelles ont retrouvé des signes extérieurs de vitalité, jusqu'à la lagune de Venise qui a retrouvé temporairement sa transparence et une vie aquatique renforcée, même si les chiffres, au filtre de quelques semaines/mois après la reprise, appellent à une grande prudence.

La crise a aussi apporté son lot de réalités affligeantes, avec la destruction des forêts qui s'est fortement intensifiée. Les données satellites publiées en juin 2020 par le Global Forest Watch⁵ et une analyse du WWF⁶ des données satellites de 18 pays montrent que la déforestation a augmenté de 150 % au mois de mars. Plus de 645 000 hectares de forêts tropicales ont été détruites (les trois records allant à l'Indonésie (130 000 hectares), à la République démocratique du Congo (100 000 ha) et au Brésil (95 000 ha). L'abattage illégal, la chasse aux espèces protégées et le pillage d'autres ressources ont été facilités par la baisse de surveillance. Au Brésil, la déforestation en Amazonie a augmenté de 64 % en avril et pendant la première semaine de mai par rapport à 2019, encouragée par le cadre légal assouplissant l'extraction minière, pétrolière ou gazière dans les territoires protégés et dépenalisant l'abattage pour développer les surfaces à la faveur d'une agriculture intensive.

3. Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) - Dossier de presse : One Health, une seule santé pour la terre, les animaux et les hommes (9 juillet 2020) disponible sur <https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/INRAE-DP-ONE%20HEALTH-WEB.pdf> et OIE - Organisation mondiale de la santé animale - page consultée le 13 octobre 2020 - <https://www.oie.int/fr/pour-les-medias/une-seule-sante/> et UNEP *Frontiers 2016 Report: Emerging Issues of Environmental Concern*. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) - Disponible (en anglais) sur https://environmentlive.unep.org/media/docs/assessments/UNEP_Frontiers_2016_report_emerging_issues_of_environmental_concern.pdf
4. Khetan, A. K. (25 juin 2020). « COVID-19: Why Declining Biodiversity Puts Us at Greater Risk for Emerging Infectious Diseases, and What We Can Do ». *Journal of General Internal Medicine*, 1-2. Récupéré sur <https://link.springer.com/article/10.1007/s11606-020-05977-x>

5. <https://www.globalforestwatch.org/> Consulté le 2020-07-22.
6. Page en français consultée le 13 octobre 2020 <https://wwf.be/fr/actualites/la-deforestation-a-augmente-de-150-durant-la-pandemie-de-covid-19/> ainsi qu'un rapport en néerlandais.

Les pays ont également réagi en mobilisant des montants inédits et colossaux pour soutenir et relancer leurs économies sans nécessairement prendre des précautions en faveur de la biodiversité ou du climat, allant même dans certains cas jusqu'à renverser des mesures de protection environnementale prises dans le passé.

La GDT, qui figure dans les trois Conventions de Rio⁷, fait partie des leviers d'action annoncés dans plusieurs plans de relance même si, de manière quasi unanime, les institutions internationales soulignent la faiblesse des engagements et des moyens de contrôle⁸. La GDT se définit comme « l'utilisation des ressources terrestres (sols, eaux, faune et flore notamment) dans le but de produire des biens permettant de satisfaire les besoins de l'homme qui évoluent, tout en préservant le potentiel productif à long terme de ces ressources et le maintien de leurs fonctions environnementales ». Elle est également intimement liée à l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)⁹ [...] qui correspond à un état dans lequel la quantité et la qualité des ressources foncières, nécessaires pour appuyer les fonctions et services afférents aux écosystèmes et améliorer la sécurité alimentaire, restent stables ou progressent dans le cadre d'échelles temporelles et spatiales déterminées et d'écosystèmes donnés [...]. Les États se sont accordés à faire, d'ici 2030, de la NDT un objectif national conformément à l'ODD 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres), et 113 pays ont

transposé cela en objectif d'action national. Dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), on trouve également les mentions Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) et Agriculture sous l'angle de l'atténuation et de l'adaptation.

Les trois Conventions, selon des trajectoires différentes mais complémentaires, partagent le même objectif qui est de compenser les pertes par des gains afin de parvenir à une situation où les terres saines et productives ne subissent plus aucune perte nette.

La pandémie a été un véritable électrochoc pour les citoyens du monde entier. Au regard des moyens considérables mobilisés, l'après COVID-19 représente une occasion unique de transition vers un monde résolument différent intégrant des objectifs climatiques et de protection de la biodiversité sans oublier l'indispensable solidarité à mettre en place, qui donnerait à cette crise une trajectoire de sortie à même de redonner un sens collectif à des sociétés trop souvent opposées au gré d'intérêts nationaux divergents. La question de la capacité d'agir et de mobiliser les indispensables moyens financiers ne devrait plus pouvoir être alléguée pour justifier le manque d'ambition.

Pour conclure, on rappellera les propos de Mme Inger Andersen, directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)¹⁰: [...] À ce jour, la pandémie de la COVID-19 représente l'avertissement le plus sérieux lancé par la planète enjoignant l'humanité à changer de cap. La mise à l'arrêt de l'activité économique ne représente qu'une réponse à court terme. Cette situation ne peut pas durer. Ce n'est qu'en bâtissant des systèmes économiques respectueux – et non pas hostiles – vis-à-vis de la nature que les pays du monde entier pourront prospérer. 🌱

7. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD)
8. Le lecteur se reportera au rapport de l'OCDE, actualisé le 6 octobre 2020, qui analyse plusieurs dizaines de programmes ou stratégies de relance https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=136_136471-p1y1ggtiv8&title=Mettre-la-relance-verte-au-service-de-l-emploi-des-revenus-et-de-la-croissance%20 en faisant un zoom sur ceux qui comprennent des actions potentiellement dommageables à la biodiversité et ceux qui conditionnent certaines de leurs actions au respect de précautions environnementales. Voir également le rapport produit par le Greenness of Stimulus Index en septembre 2020, « An assessment of COVID-19 stimulus by G20 countries in relation to climate action and biodiversity goals », qui analyse l'insuffisance de la prise en compte de la biodiversité dans les plans de relance d'un grand nombre de pays du G20 – disponible en anglais sur https://www.vivideconomics.com/wp-content/uploads/2020/09/GSI_924.pdf et visiter la page (en anglais) <https://www.vivideconomics.com/casestudy/greenness-for-stimulus-index/>
9. Décision 3/COP.13 – ICCD/COP(13)/21/Add.1 – Rapport de la Conférence des Parties sur sa treizième session, tenue à Ordos (Chine) du 6 au 16 septembre 2017 – deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties à sa treizième session – additif, document disponible en français sur https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2017-11/cop21add1_fre.pdf

10. « Travailler en symbiose avec la nature pour protéger les populations », publié le 12 mai 2020, disponible en français sur https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNEP_COVID_FR.pdf